

Faits divers

Le bateau infesté de punaises n'est pas autorisé à accoster

Il ne rejoindra pas le port nouméen. Le président du gouvernement a décidé vendredi de cantonner au large des côtes calédoniennes le cargo *Carmen*, battant pavillon suédois. Comme nous vous l'annoncions dans l'édition de vendredi, ce roulier, qui transporte exclusivement des véhicules, est infesté de punaises diaboliques, un insecte qui ferait peser une menace grave sur l'agriculture calédonienne.

« Après investigation, la possibilité d'une décontamination complète du navire, un temps envisagée, vient d'être écartée du fait que ses résultats ne peuvent être totalement garantis en dépit des traitements insecticides envisagés », indique le gouvernement.

C'est donc *« par principe de précaution »*, que Philippe Germain a interdit l'accès du navire en Calédonie.

« Le bateau est ainsi refoulé, tout comme il l'a été par la Nouvelle-Zélande précédemment ».